

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 13 MAI 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19h00.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont aussi présents le directeur général et greffier, le directeur général adjoint et greffier adjoint ainsi que 8 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19h00.

2019-05-147 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour, incluant les ajouts, le tout tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-1.1 Dépôt et présentation des états financiers 2018 par le vérificateur externe

1-1.2 Adoption des états financiers 2018 et autorisation de paiement

1-2 Adoption des procès-verbaux

2- ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes et des chèques – avril 2019

2-2 Engagement des dépenses – mai 2019

2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 avril 2019

2-4 Adoption sur la procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

2-5 Contrat – Groupe DL solutions informatiques

2-6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 194-2019 fixant la rémunération et l'allocation des dépenses

des élus de la Ville de Gracefield et abrogeant le règlement no. 135-2016

- 2-7 Demande d'autorisation pour la destruction de documents
- 2-8 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2018
- 2-9 Vente d'un terrain à Richard Kenney
- 2-10 Vente d'un terrain à Guy Latourelle
- 2-11 Engagement d'une inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
- 2-12 Fête – départ à la retraite – Céline Bastien
- 2-13 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
- 2-14 Autorisation de dépense – Raymond Chabot Grant Thornton
- 2-15 Appui à la Municipalité d'Aumond – Achat local – Produits agroalimentaires locaux
- 2-16 Dossier Lac Saint-Laurent

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 191-2019 modifiant le règlement de zonage no. 169.1 (ex-village de Gracefield) afin d'ajouter la classe d'usage S2 à l'intérieur de la zone U127
- 4-2 Adoption du second projet de règlement no. 191-2019 modifiant le règlement de zonage no. 169.1 (ex-village de Gracefield) afin d'ajouter la classe d'usage S2 à l'intérieur de la zone U127
- 4-3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter la classe d'usage H1 à l'intérieur de la zone V178
- 4-4 Adoption du second projet de règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter la classe d'usage H1 à l'intérieur de la zone V178
- 4-5 Adoption du premier projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter la classe d'usage C6 à l'intérieur de la zone V162
- 4-6 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2019

- 4-7 Ajournement de la séance pour une consultation publique concernant les demandes de dérogations mineures 2019-004 à 2019-006 inclusivement
- 4-8 Demande de dérogation mineure No. 2019-004 – Linda Roy
- 4-9 Demande de dérogations mineures No. 2019-005 – MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- 4-10 Demande de dérogations mineures No. 2019-006 – Francine Bélec
- 4-11 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination Maurice Gagnon

5- TRANSPORT

- 5-1 Embauche d'un journalier pour l'entretien des arbustes et des fleurs de la Ville
- 5-2 Demande de subvention – Programme à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 5-3 Réparation à effectuer au 2, chemin du Lac-à-l'Île, Gracefield (**Retiré**)

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Programme PRIMEAU, sous-volet 1.1 – Mandat au Service de génie municipal MRCVG (**Reporté**)
- 6-2 Réparation de la génératrice située au 10, rue Georges à Gracefield

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Dépôt des états financiers 2018 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau
- 7-2 Demande de subvention de la RIAM dans le programme d'aide québécois pour les infrastructures régionales (PAQIAR) – Appui et maintien de la quote-part
- 7-3 Premier versement – Quote-part 2019 – Corporation du Parc régional du lac 31 milles
- 7-4 Assemblée annuelle – Réseau Bibliothèque Outaouais
- 7-5 Don – Les Joyeux Vivants
- 7-6 Dîme – Paroisse (**Retiré**)
- 7-7 Tournoi de Golf - Fondation Jean-Claude Branchaud

- 7-8 Autorisation de dépenses – Parc des loisirs sur la rue Roy
- 7-9 Camp de jour 2019
- 7-10 Jeunesse Sans Frontières Vallée-de-la-Gatineau
- 7-11 Contrat – Portes au Parc des loisirs
- 7-12 Renouvellement adhésion «Les Fleurons du Québec» pour l'année 2019
- 7-13 Autorisation de paiement – Les Menuiseries Castors

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Modellium – Proposition Alerte - **AJOUT**

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA :

- 12-1 Paiement – entreprise de béton (**Reporté**)

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt et explications du rapport financier 2018 par le vérificateur externe, Simon Thibault, de la firme Dignard Éthier CPA inc.

2019-05-148 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le rapport du vérificateur externe ainsi que les états financiers 2018 déposés par la firme Dignard Ethier CPA Inc. et présentés par Monsieur Simon Thibault soient adoptés et d'en autoriser le paiement.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-149 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Ordinaire du 8 avril 2019
- Extraordinaire du 26 avril 2019

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-150 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / AVRIL 2019

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 634 676.88 \$.

- Rapport des salaires nets : 100 878.03 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 24 120 à 24 224 pour un montant de 325 718.38 \$
- Liste des prélèvements : no. 104 à 160 pour un montant de 208 080.47 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-151 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / MAI 2019

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

| | |
|-------------------|--------------|
| Administration | 495.24 \$ |
| Sécurité publique | 20 936.95 \$ |
| Aqueduc et égout | 1 977.05 \$ |
| Transport | 3 685.68 \$ |
| Urbanisme | 0.00 \$ |
| Loisirs | 8 469.00 \$ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2019-05-151.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 avril 2019.

2019-05-152 ADOPTION SUR LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION, L'EXAMEN ET LE TRAITEMENT DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que ce conseil adopte la procédure portant sur la réception, l'examen et le traitement des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

Que conformément à la loi, cette procédure entre en vigueur le 25 mai 2019 et que cette dernière soit publiée sur le site internet de la Ville.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-153 CONTRAT – GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser une dépense de 325.50 \$, taxes incluses, auprès du Groupe DL services informatiques, le tout pour changer l'emplacement du serveur au bureau administratif de la présente Ville.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÉGLEMENT

Le conseiller Alain Labelle donne avis de motion et dépose le projet de règlement no. 194-2019 fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus de la Ville de Gracefield et abrogeant le règlement no. 135-2016.

2019-05-154 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE selon le guide des documents municipaux nous pouvons détruire certains documents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser la destruction des documents suivants :

- Factures de déneigements de 2003 à 2011;
- Entretien d'été de 2005 à 2011;
- Licences d'animaux domestiques de 2005 à 2011;
- Facturation d'incendie de 2007 à 2011.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-155 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 575 796 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la Ville de Gracefield informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des

ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

La trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield la reddition de comptes à cet effet.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-156 VENTE D'UN TERRAIN À RICHARD KENNEY

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a acheté, à l'intérieur d'un processus de vente pour taxes, un terrain pour le montant de 274,49 \$, le tout tel qu'il appert d'un acte notarié signé le 19 mars 1990 devant Me Louise Major, notaire et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 277 216;

ATTENDU QUE l'offre pour ce terrain a déjà été publiée au moins à deux reprises ;

ATTENDU QUE Richard Kenney a fait une offre en date du 23 avril 2019, pour le lot rénové 5 694 020, au montant de 5 000,00\$;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que la Ville de Gracefield procède à la vente du lot 5 694 020, au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, à un prix de 5 000,00\$, plus les taxes si applicables, le tout au dit Richard Kenney.

De désigner le maire Réal Rochon et Bernard Caouette, directeur général et greffier, pour signer tout acte notarié et tout document permettant de donner effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-157 VENTE D'UN TERRAIN À GUY LATOURELLE

ATTENDU QUE Guy Latourelle est l'adjudicataire d'un terrain vendu pour taxes, le tout tel qu'il appert d'un certificat d'adjudication publié le 20 décembre 2011 au bureau de la

publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 18 730 972;

ATTENDU QUE ledit terrain n'a pas fait l'objet de l'exercice d'un droit de retrait dans les délais prévus par la loi;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que la Ville de Gracefield signe un acte de vente du lot 5 409 317, au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau, à un prix de 4 000,00 \$, déjà payé, le tout au dit Guy Latourelle.

De désigner le maire Réal Rochon et Bernard Caouette, directeur général et greffier, pour signer tout acte notarié et tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-158 ENGAGEMENT D'UNE INSPECTRICE
ADJOINTE EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De ratifier l'engagement de Roxanne Marois au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, le tout effectif à compter des présentes.

Que ladite Roxanne Marois soit nommée fonctionnaire désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soit conféré à ladite Roxanne Marois les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme.

Que les conditions d'emplois soient assujetties aux dispositions de la convention collective et de l'entente patronale-syndicale 2019-01.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-159 FÊTE – DÉPART À LA RETRAITE –
CÉLINE BASTIEN**

ATTENDU QUE Céline Bastien a travaillé pendant 38 ans pour la Ville de Gracefield;

ATTENDU QUE la Ville souhaite souligner et fêter son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser, en guise de remerciement, le paiement d'un ou des bijou(x) à titre de cadeau pour Céline Bastien, le tout pour un montant de 310.43 \$, taxes incluses.

De tenir une fête au Restaurant Milano et de payer pour Céline Bastien et son époux, pour les employés du bureau administratif de la Ville et les élus de la Ville, un repas et de payer également un gâteau spécialement fait à cet effet, le tout pour les coûts suivants :

Restaurant Milano : 381,59 \$, taxes incluses ;
La Petite Maison (gâteau) : 63.24 \$, taxes incluses.

D'autoriser les employés du bureau administratif de la Ville à prendre 30 minutes supplémentaires (payés) à l'occasion de ce repas.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-160 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE
AVEC LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE, par sa résolution 2016-06-334, la Ville de Gracefield procédait au renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés ;

ATTENDU QUE ladite entente était pour une durée de 3 ans et renouvelable pour une même durée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'accepter le renouvellement de l'entente d'une durée de trois ans avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés en payant une contribution annuelle comme suit :

2019-2020 : 0,17 \$ per capita
2020-2021 : 0,17 \$ per capita
2021-2022 : 0,17 \$ per capita

D'autoriser le maire Réal Rochon et Bernard Caouette, le directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield ladite entente.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-161 AUTORISATION DE DÉPENSE –
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 3 449.25 \$;

ATTENDU QUE la résolution 2017-04-184 encadrait le contrat initial concédé à ladite firme comptable;

ATTENDU QUE les sommes disponibles au poste pertinent du budget 2019 sont insuffisantes pour couvrir cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

De procéder au paiement de ladite facture (FAC1796614) au montant de 3 449,25 \$ de Raymond Chabot Grant Thornton et que tel paiement soit fait ainsi :

- 1) 2 946.35 \$ à partir du poste budgétaire 02 13000 419 (Autres – Chabot, Gestion);
- 2) 502.90 \$ à partir du poste budgétaire 02 12000 412 (Application des lois, services juridiques).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-162 APPUI À LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND –
ACHAT LOCAL – PRODUITS
AGROALIMENTAIRES LOCAUX**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-A3941 reçue en provenance de la Municipalité d'Aumond;

CONSIDÉRANT que la Haute-Gatineau recèle des produits de haute qualité dans le domaine agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités présentes en celle-ci organisent des événements;

CONSIDÉRANT qu'il est dans le rôle des municipalités et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de soutenir l'économie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'appuyer la Municipalité d'Aumond sur ce sujet et d'inciter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que les municipalités présentes en celle-ci à adopter des actions en faveur de l'achat et de la promotion des produits agroalimentaire locaux.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-163 DOSSIER LAC SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

De mandater le directeur général et greffier pour organiser une rencontre pour l'étude préliminaire de la situation au Lac Saint-Laurent, rencontre qui inclura les personnes suivantes :

- 1) Les élus suivants :
 - a. Maire Réal Rochon;
 - b. Conseiller Claude Gauthier;
 - c. Conseiller Bernard Duffy;
 - d. Conseiller Mathieu Caron;
 - e. Conseiller Hugo Guénette;
- 2) Des représentants du Ministère de l'Environnement, du Ministère de la Faune et du Ministère des Transports;
- 3) Bernard Caouette, directeur général et greffier;
- 4) Joël Lacroix, ingénieur - MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

La Ville de Gracefield assumera, pour le temps consacré à ladite réunion, le paiement d'honoraires à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour les services de Joël Lacroix, le tout selon les tarifs applicables par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le conseil municipal exprime également le souhait que ladite réunion soit tenue un vendredi, si cela est possible.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÉGLEMENT

Le conseiller Alain Labelle donne avis de motion et dépose le projet de règlement no. 191-2019 modifiant le règlement de zonage no. 169.1 (ex-village de Gracefield) afin d'ajouter la classe d'usage S2 à l'intérieur de la zone U127.

2019-05-164 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉGLEMENT NO. 191-2019 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NO. 169.1 (EX-VILLAGE DE GRACEFIELD) AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE S2 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE U127

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que le second projet de règlement no. 191-2019 modifiant le règlement de zonage no. 169.1 (ex-village de Gracefield) afin d'ajouter à la zone U127 la classe d'usage S2 pour autoriser les bâtiments servant à des fins culturelles, sociales, récréatives ou sportives soit adopté tel que déposé.

Que copie de ce projet de règlement soit expédiée au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour y recevoir un avis technique.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÉGLEMENT

Le conseiller Alain Labelle donne avis de motion et dépose le projet de règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter la classe d'usage H1 à l'intérieur de la zone V178.

2019-05-165 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉGLEMENT NO. 192-2019 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NO. 138 (EX-MUNICIPALITÉ DE NORTHFIELD) AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE H1 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE V178

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le second projet de règlement no. 192-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V178 la classe d'usage H1 pour autoriser les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement soit adopté tel que déposé.

Que copie de ce projet de règlement soit expédiée au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour y recevoir un avis technique.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-166 ADOPTION DU PREMIER PROJET NO. 193-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 138 (EX-MUNICIPALITÉ DE NORTHFIELD) AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C6 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE V162

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que le premier projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement soit adopté tel que déposé.

Que copie de ce projet de règlement soit expédiée au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour y recevoir un avis technique.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril dernier.

Note au procès-verbal :

La séance est ajournée pour la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant les demandes de dérogations mineures 2019-004 à 2019-006.

Il est présentement 19h40.

Les demandes de dérogations mineures sont expliquées et aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

Reprise de la séance à 19h45.

2019-05-167 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2019-004 - LINDA ROY

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 410 517 (86, rue Principale) a demandé une dérogation mineure relative aux dispositions des articles 8.1.1 et 10.1.1 du règlement de zonage

no. 169.1 afin de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire à usage d'habitation construit dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal constatent que la présente demande est en lien avec le RCI 2009-206 (règlement de contrôle intérimaire) et y contreviendrait;

ATTENDU QUE la Ville ne possède pas la compétence nécessaire pour autoriser cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure relative aux dispositions des articles 8.1.1 et 10.1.1 du règlement de zonage no. 169.1 visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire à usage d'habitation construit dans la bande de protection riveraine.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

**2019-05-168 DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES NO. 2019-005 - MRC DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 410 449 (terrain vacant sur la rue St-Joseph) a demandé des dérogations mineures relatives aux dispositions de l'article 6.1.1.6 du règlement de zonage no. 169.1;

- Première dérogation : Implantation d'un bâtiment accessoire (bloc sanitaire) dans la cour avant donnant sur la Route 105 à une distance de 3.44 mètres au lieu de 6 mètres;
- Deuxième dérogation : Implantation d'un bâtiment accessoire (bloc sanitaire) dans la cour avant donnant sur le petit tronçon qui relie la Route 105 et la Rue Principale à une distance de 3.77 mètres au lieu de 6 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire travaille actuellement sur un projet d'implantation de marché MRCVG;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé le certificat de localisation préparé par Ghislain Auclair arpenteur-géomètre en date du 7 mars 2019 sous sa minute 9074 ;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone U137 et que l'usage communautaire est autorisé;

ATTENDU QUE ces demandes de dérogations mineures feront l'objet de permis pour la construction du bâtiment principal (abri

des marchands) et du bâtiment accessoire visé par ces demandes (bloc sanitaire);

ATTENDU QUE ces demandes de dérogations mineures ne portent aucunement préjudice au voisinage, ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles et des droits de propriétés voisins, et est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier a présenté et expliqué les demandes de dérogations mineures au comité consultatif d'urbanisme le 10 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogations mineures relatives aux dispositions de l'article 6.1.1.6 du règlement de zonage no. 169.1, et plus précisément :

- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (bloc sanitaire) dans la cour avant donnant sur la Route 105 à une distance de 3.44 mètres au lieu de 6 mètres;
- Autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (bloc sanitaire) dans la cour avant donnant sur le petit tronçon qui relie la Route 105 et la Rue Principale à une distance de 3.77 mètres au lieu de 6 mètres;

Mais que le propriétaire soit avisé des conditions concernant le projet :

- L'emplacement du projet se situant au centre de la Ville de Gracefield, alors la Ville désire voir et approuver les plans finaux avant que les permis de constructions soient autorisés par le service d'urbanisme;
- Le propriétaire doit être avisé que le conseil municipal considère que la façade du bâtiment accessoire dérogatoire devrait être sur la route 105 pour une question d'esthétique.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

**2019-05-169 DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES NO. 2019-006 - FRANCINE
BÉLEC**

ATTENDU QUE la requérante du lot 5 693 721 (23, chemin de l'Écureuil roux) a demandé des dérogations mineures au nom du propriétaire qui est décédé, Jean Bélec, concernant l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage no. 169.1;

- Première dérogation : régulariser l'implantation du

bâtiment principal construit du côté droit en marge avant à une distance de 9.37 mètres au lieu de 12 mètres;

- Deuxième dérogation : régulariser l'implantation du bâtiment principal en marge avant côté gauche à 10.33 mètres au lieu de 12 mètres;

ATTENDU QUE la requérante a déposé le certificat de localisation préparé par Daniel Giroux arpenteur-géomètre en date du 28 février 2019 sous sa minute 1752;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone V 177 et que l'usage unifamilial isolé est acceptée;

ATTENDU QUE les permis obligatoires ont été demandés en 2003 et 2005 et que le bâtiment ne peut être déplacé et qu'aucune autre option ne s'offre;

ATTENDU QU'aucune plainte n'a été formulée et que la situation ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier a présenté et expliqué les demandes de dérogations mineures au comité consultatif d'urbanisme le 10 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogations mineures concernant l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage no. 169.1, et plus précisément :

- régulariser l'implantation du bâtiment principal construit du côté droit en marge avant à une distance de 9.37 mètres au lieu de 12 mètres;
- régulariser l'implantation du bâtiment principal en marge avant côté gauche à 10.33 mètres au lieu de 12 mètres;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

**2019-05-170 COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME – NOMINATION
MAURICE GAGNON**

ATTENDU QUE Madame Jocelyne Johnson a démissionné et qu'il est nécessaire de la remplacer sur le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE Monsieur Maurice Gagnon a manifesté son intérêt à occuper ledit poste;

ATTENDU QUE Madame Céline Bastien a pour sa part refusée ledit poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

De nommer Maurice Gagnon à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

De prendre en considération l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Mario Tremblay à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

**2019-05-171 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER POUR
L'ENTRETIEN DES ARBUSTES ET DES
FLEURS**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser l'embauche de Chantal Michaud à titre de journalier pour l'entretien des arbustes et des fleurs de la Ville à compter du 13 mai 2019.

De s'engager, accessoirement à son embauche, à dédommager ladite Mme Michaud d'un montant de 25\$ par jour de travail qu'elle effectue pour la Ville, le tout pour l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de son travail.

Les conditions d'embauche sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-172 DEMANDE DE SUBVENTION –
PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM)**

ATTENDU QUE parmi les 419 kilomètres de réseau routier sur le territoire de la Ville de Gracefield, il y a 179,78 kilomètres de niveau municipal ;

ATTENDU QU'une aide financière dans le cadre du programme PAARRM peut être mise à la disposition de la Ville afin de la soutenir dans la réalisation desdits travaux de mises aux normes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

De soumettre une demande d'aide financière de 100 000 \$ au député de Gatineau, Monsieur Robert Buisson, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin de réaliser les travaux d'améliorations sur les chemins suivants :

Rechargement de chemins municipaux :

- Chemin Marks
- Chemin du Lac-Désormeaux
- Chemin Bouchette
- Chemin Lachapelle
- Chemin McBean
- Chemin du détour Brown
- Chemin de la Rivière-Gatineau

Ponceaux à changer :

- Lac Heney
- Chemin Gainsford
- Chemin Draper
- Chemin Héritage
- Chemin Marks (Nord/Sud)
- Chemin Marks (Est/Ouest)
- Chemin du Poisson-blanc (avant le chemin du Lac-Patry)

Nettoyage de Fossé :

- Chemin Marks (par section)
- Tous les côtés sur les chemins municipaux (nettoyer les accotements et faire les fossés pour empêcher l'érosion)
- Chemin Gainsford
- Chemin Mulligan-Ferry

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-173 RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE
SITUÉE AU 10, RUE GEORGES À
GRACEFIELD**

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a reçu la soumission 2019-04-1198, de Génératrice Drummond, pour la réparation de notre génératrice située au 10, rue Georges à Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser une dépense de 1823,68 \$, plus les taxes applicables, auprès de Génératrice Drummond pour la réparation de notre génératrice située au 10, rue Georges à Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt des états financiers 2018 de la Régie intermunicipale de l'aéroport Maniwaki Haute-Gatineau.

**2019-05-174 DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RIAM
DANS LE PROGRAMME D'AIDE
QUÉBÉCOIS POUR LES
INFRASTRUCTURES RÉGIONALES
(PAQIAR) – APPUI ET MAINTIEN DE LA
QUOTE-PART**

ATTENDU que la RIAM a de nombreux projets de développement et qu'elle peut déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAQIAR pour obtenir un important montant de subvention;

ATTENDU que la RIAM est une infrastructure de développement essentiel pour la région, que celle-ci accueille une base permanente de la SOPFEU en plus d'être un outil de développement économique et touristique pour la région;

ATTENDU que la RIAM doit s'engager à financer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continus suite aux travaux;

ATTENDU que pour ce faire, la RIAM demande aux municipalités le maintien de la quote-part, et ce, sans augmentation, pour une période maximale de 4 ans pour le financement de sa part du projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

QUE la municipalité donne son appui à la RIAM dans son projet de demande de subvention;

QUE la municipalité accepte le maintien du montant de la quote-part pour une durée maximale de quatre (4) ans pour la contribution de la RIAM dans le projet.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-175 QUOTE-PART 2019 – CORPORATION DU
PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES**

ATTENDU QUE la quote-part totale 2019 de la Corporation du Parc régional du Lac 31 miles totalise la somme de 26 776,10 \$;

ATTENDU QUE le comité exécutif de ladite corporation permet un paiement de cette quote-part en deux versements égaux;

ATTENDU QUE le budget 2019 de la présente Ville n'a prévu que 23 000,00 \$ à cet égard;

ATTENDU QU'il est nécessaire de revoir le budget de la Ville de Gracefield à cet égard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser immédiatement seulement le paiement de 13 000,00 \$ à la Corporation du Parc régional du Lac 31 milles.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-176 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019
– RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser Stéphanie Pétrin à participer à l'assemblée générale annuelle 2019 qui se tiendra le 1^{er} juin 2019 à Messines.

Les modalités d'inscription sont au montant de 27,00 \$ plus les taxes applicables, les frais de déplacement et de subsistance sont à la charge de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-177 DON – LES JOYEUX VIVANTS

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser une dépense au montant de 75,50 \$, taxes incluses, à titre de contribution pour l'organisme local Les Joyeux Vivants, montant correspondant au vin que la Ville avait promis de payer dans une lettre en date du 6 mars 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-05-178 TOURNOI DE GOLF - FONDATION JEAN-
CLAUDE BRANCHAUD**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que la Ville de Gracefield achète deux forfaits 18 trous avec souper inclus au montant cumulatif de 370 \$ (185 \$ par personne) pour le tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-179 AUTORISATION DE DÉPENSES – PARC DES LOISIRS SUR LA RUE ROY

ATTENDU QUE la résolution 2019-04-135 doit être corrigée pour mentionner un volet gratuitement fourni par Les Menuiseries Castor de la Vallée-de-la-Gatineau Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'abroger ladite résolution 2019-04-135 et de la remplacer par la présente résolution.

D'autoriser les dépenses suivantes au parc des loisirs sur la rue Roy :

- Les menuiseries Castors de la Vallée-de-la-Gatineau Inc : installation des poteaux et des poutres afin de recevoir les fermes de toit, pour 3 jours de travaux au coût de 5 220 \$ plus les taxes, **le lift et le travail de M. André Gauthier sont une gracieuseté de Les Menuiseries Castor.** Si le travail est d'une durée de plus de 3 jours, le coût par homme sera de 72.50 \$ l'heure;
- Constructions Progénik Inc. pour la pose des fermes de toit ainsi que la pose du plywood sur le toit pour un montant de 5 220 \$ plus les taxes (3 jours X 3 hommes), le lift et le travail de M. Gilles Gauthier sont une gracieuseté de Progénik. Si le travail est d'une durée de plus de 3 jours, le coût par homme sera de 72.50 \$ l'heure;
- Couvreurs Rochon, pour l'installation de la membrane synthétique et le bardeau sur le gazebo, pour enlever la tôle et poser plywood, membrane et bardeau sur le bâtiment de la chambre électrique, pour enlever la tôle et poser plywood, membrane et bardeau sur le bâtiment de la salle de bain, au coût de 3 900 \$ plus les taxes;
- Couvreurs Rochon, pour la finition extérieure du gazebo et de la salle de bain, au coût de 8 120 \$ pour la main d'œuvre seulement pour 5 jours à 3 hommes;
- Usinage Richard Vallières pour fabriquer des équerres en T et en coin pour le gazebo au coût de 737.92 \$ plus taxes;

- Service de Génie Municipal pour la gestion et surveillance du projet du gazebo pour un montant estimé à 3 500 \$ plus les taxes et il est entendu que M. Joel Lacroix du SGM sera le seul point de communication entre la Ville et les entrepreneurs.

Il est aussi résolu que le total des dépenses sont remboursées par le projet Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2019-05-180 CAMP DE JOUR 2019

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a déjà adopté une résolution sur le présent sujet, soit la résolution 2019-04-136;

ATTENDU QUE ladite résolution comportait une faute de frappe en ce que le solde payable par la Ville au Camp Le Terrier aurait dû se lire 24 627 \$ au lieu de 34 627 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger ladite situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'abroger ladite résolution 2019-04-136 et de la remplacer par la présente.

D'accepter l'offre de service de Fondation Camp Le Terrier pour l'organisation du camp de jour 2019 pour les jeunes de Gracefield, de 5 à 12 ans, de 8 h 30 à 16 h 30 qui se tiendra durant 7 semaines du 2 juillet au 18 août 2019, au montant de 38 252 \$ dont 13 200 \$ des revenus provenant des inscriptions (40 enfants), une commandite de 425 \$ de la Sûreté du Québec pour un solde **24 627 \$** payable par la Ville au Camp le Terrier.

La Ville de Gracefield paiera une contribution de 96,04 \$ par enfant / par semaine pour les enfants résidants sur le territoire de la Ville de Gracefield, il n'y aura aucune gratuité ni aucune réduction en regard du nombre d'enfant.

Le coût pour le service de garde devra être défrayé par les parents.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-181 JEUNESSE SANS FRONTIÈRES VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser, le 2 août 2019, Jeunesse Sans Frontières Vallée-de-la-Gatineau à tenir un barrage routier sur la Route 105, près des feux de circulation au centre de la Ville de Gracefield, cette activité devant servir à recueillir des fonds pour leur organisme.

D'autoriser le maire ou le directeur général et greffier à signer toute lettre d'appui ou document requis pour donner plein effet à la présente résolution et pour leur permettre d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-182 CONTRAT – PORTES AU PARC DES LOISIRS

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées en lien avec des portes au Parc des loisirs (soumission 01-2019; volet 1);

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'octroyer à DM Portes, Fenêtres & Foyers, un contrat pour la fourniture et la pose de portes au Parc des loisirs, le tout pour un montant de 7 713.72 \$, taxes incluses.

Il est aussi résolu que le total des dépenses sont remboursées par le projet Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-183 RENOUELEMENT ADHÉSION « LES FLEURONS DU QUÉBEC » POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu,

De renouveler notre adhésion avec « Les Fleurons du Québec » et d'autoriser la dépense au montant de 440.00 \$ pour l'année 2019, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-05-184 AUTORISATION DE PAIEMENT – LES MENUISERIES CASTORS DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser un paiement au montant de 12 686.02 \$, plus les taxes applicables, au fournisseur Les Menuiseries Castors de la Vallée-de-la-Gatineau inc., le tout pour les travaux présentement complétés suite au contrat octroyé par soumission (11-2018 : « Mise en place d'une dalle de béton qui servira à l'implantation d'un gazebo permanent »).

Un montant de 1 600 \$ (plus taxes) a été déduit de ladite facture en raison du fait qu'une seule journée a été nécessaire pour terminer les travaux pour le béton.

De plus, une retenue de 1 000 \$ (plus taxes) est effectuée sur la facture puisque le remblai, qui doit être fait par Carrière Tremblay, doit être effectué à la fin des travaux. Une troisième facture suivra à cet égard.

Cette dépense fait partie des projets d'Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2019-05-185 MODELLIUM – MODULE ALERTE

ATTENDU QUE Modellium nous a fait une proposition reliée au Module Alerte, le tout en date du 2 mai 2019 et portant le No. L-020519-1;

ATTENDU QUE ledit Module Alerte est gratuit jusqu'à la fin de l'année 2019, sauf les frais de service expressément mentionnés dans ladite proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'accepter la proposition No. L-020519-1, en date du 2 mai 2019, provenant de Modellium et en lien avec le Module Alerte, laquelle est valide et gratuite jusqu'au 31 décembre 2019, à l'exception toutefois des frais de service suivants :

- 1) Les appels : 0.02 \$ / minute / appel;
- 2) Les textos : 0,01 \$ / texto.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de comités :

Conseillère Katy Barbe : Les travaux vont bon train au niveau du gazebo. Elle invite les élus et les citoyens à une conférence de presse qui aura lieu le 23 mai prochain à 5h30, le tout en lien avec les activités des loisirs pendant l'été. Quant au MADA, nous sommes en attente de la MRC.

Conseiller Hugo Guénette : Au niveau de la sécurité publique, cela fut très actif en raison des inondations en cours. À cet égard, il y aura une aide financière du gouvernement. Ces urgences retardent les travaux qui étaient normalement prévus au niveau de la voirie.

Conseiller Bernard Duffy : Il rappelle qu'il fut en partie absent en raison de ses problèmes de santé. Sur le comité sur le personnel, il mentionne qu'une rencontre sur les griefs est prévue prochainement.

Conseiller Claude Gauthier : Sur le comité des finances, il précise que le budget de la voirie est présentement affecté par les inondations.

Conseiller Alain Labelle : À propos de la RIAM, les choses vont bien au niveau du projet de remise à niveau de l'aéroport avec l'objectif de garder la SOPFEU. Il aborde aussi le projet d'attirer des entreprises en matière de drones. En ce qui a trait au Logement Santé, il précise qu'un nouveau conseil d'administration a été formé et qu'une assemblée aura lieu la semaine prochaine.

Conseiller Mathieu Caron : En ce qui a trait au Parc du Lac 31 Miles, la dernière réunion a été annulé et il a manqué des réunions à laquelle était présente le maire. À cet égard, le maire précise qu'il y aura une fusion éventuelle entre la S.A.G.E. et le Parc du Lac 31 Miles. Au niveau du comité de la voirie, il était absent de la dernière rencontre. Le conseiller Hugo Guénette intervient à cet égard pour aborder la question de l'aide du gouvernement (PAARRM). Ce dernier précise également que des retards reliés aux inondations ont eu lieu par rapport aux travaux prévus normalement. Le maire intervient également pour mentionner la nécessité de se pencher sur l'utilisation du 138 000\$ provenant de la taxe d'assises et aborde également la nécessité éventuelle d'installer des garde-fous sur certaine section de chemin le long de la rivière Picanoc.

Période de questions

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal

Dépôt de la liste de correspondance du 11 avril au 9 mai 2019.

2019-05-186 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De lever la séance, il est 20h55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire